

MAGAZINE DU MINISTÈRE PUBLIC

# MP EN BREF

NR. 25 PRINTEMPS 2026

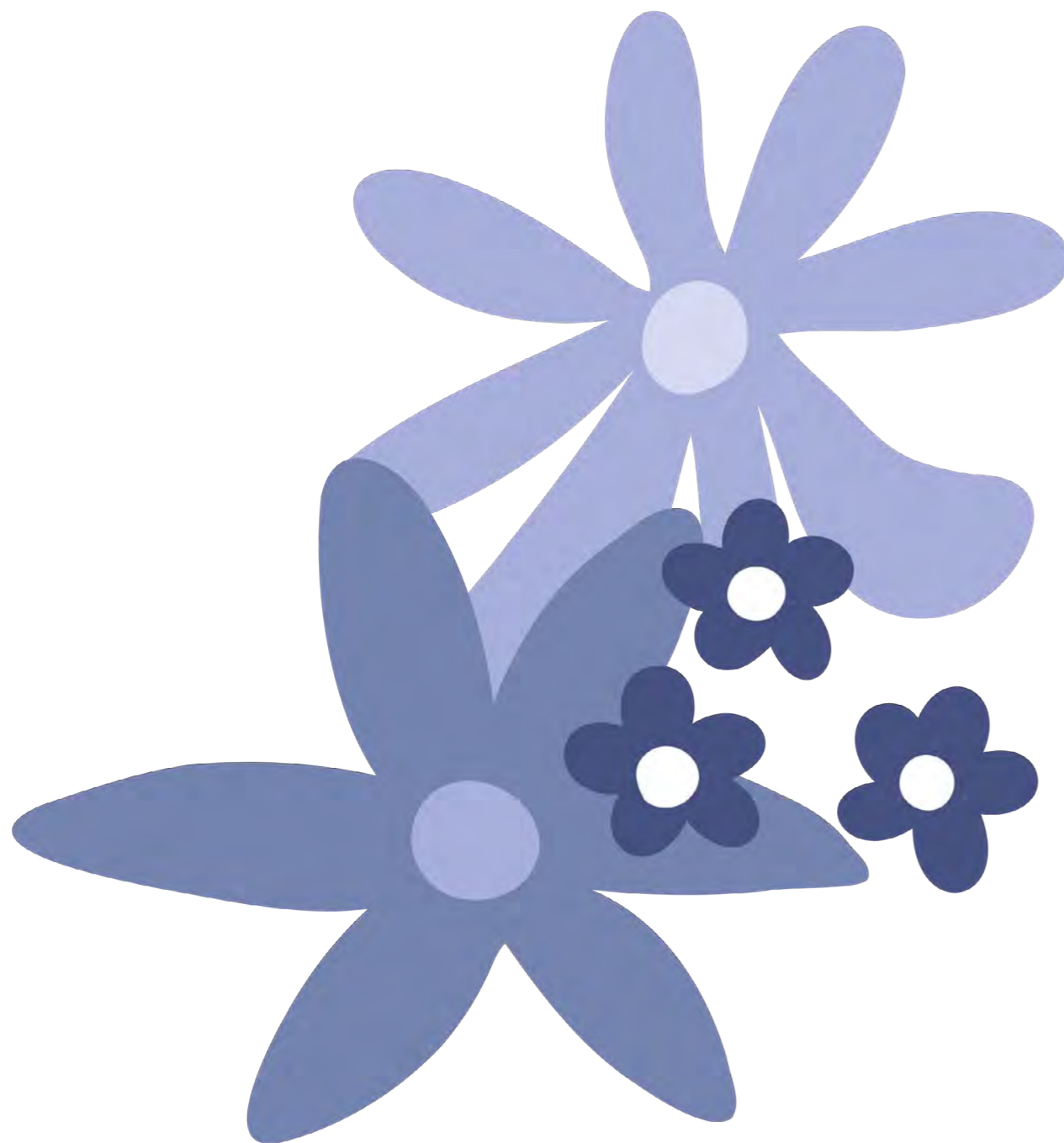
En clair

**Que fait le ministère public  
lors des festivals ?**

Afterwork

**Du parquet au ponton**

**Trouver la paix à Lessines  
avec Ingrid Godart**



Vous avez des questions ou souhaitez nous envoyer un compliment ?  
Vous pouvez nous contacter via [mpenbref@just.fgov.be](mailto:mpenbref@just.fgov.be).

## L'espoir fait vivre

Chers lecteurs,

Nous sommes dimanche soir lorsque je rédige cet éditorial, mais je le fais avec beaucoup d'enthousiasme, car mon équipe de communication me l'a demandé et que le contenu de ce numéro est une fois de plus passionnant.

Nous allons en effet prendre un café chez une grande dame du Hainaut. Ingrid Godart se dévoile comme aucun autre procureur général ne l'a jamais fait auparavant. Nous faisons la connaissance de la femme qui se cache derrière cette magistrate de haut rang et nous nous sentons tous immédiatement un peu italiens.

Nous partons également en afterwork avec deux porte-parole tandis que, dans un autre article, nous nous penchons sur la lutte contre la drogue dans les festivals de musique.

Pendant ce temps, la politique continue de s'en prendre à la Justice: les cotisations patronales seront en effet augmentées patronales pour les nominations statutaires seront augmentées de pas moins de 38 % d'ici 2029. Étant donné que tous les magistrats doivent rester statutaires, cela va créer à très court terme une brèche sérieuse dans nos effectifs.

Historiquement, nous accueillons chaque année quelque 50 nouveaux magistrats, ce qui permet de se rendre rapidement compte de la vitesse à laquelle notre budget de personnel s'érode. D'autant plus que le ministère public s'est vu attribuer toutes sortes de postes supplémentaires pour lutter contre la fraude fiscale et financière ainsi que la criminalité liée à la drogue. Toutes ces fonctions doivent être rémunérées au nouveau barème et, jusqu'à présent, sans aucune compensation...

Il a de plus été décidé de ne recruter désormais que des agents contractuels pour la plupart des autres postes ; l'attrait d'un emploi dans la fonction publique s'en trouve donc réduit. La question est désormais de savoir si nous parviendrons encore à trouver du personnel à l'avenir.

Nous essayons de sauver ce qui peut l'être et faisons valoir que bon nombre de nos collaborateurs occupent des fonctions d'autorité, mais les décisions prises au SPF BOSA sont souvent motivées uniquement par une

volonté aveugle de faire des économies, sans aucune connaissance du domaine judiciaire.

Fin avril, nous entamerons également un nouveau cycle sur le thème de l'« autonomie », dans l'espoir de pouvoir donner davantage de substance à la loi de 2014. Les défis sont nombreux, mais le contexte est, ici aussi, sombre. Les grandes lignes de la politique consistent à renforcer les organes de gestion existants, ce qui entraînera une perte d'identité des trois piliers et un éloignement de la base.

Nous allons donc devoir expliquer une nouvelle fois clairement ce que nous entendons par « autonomie » et dans quelles conditions le ministère public a accepté, en 2014, la législation votée à l'époque. Pour nous, il ne s'agissait pas d'une autonomie de l'ordre judiciaire, mais du ministère public, car nous considérons que la politique et la gestion sont indissociables. Ce n'est pas la même approche que celle que souhaitent adopter certains autres partenaires.

Mais l'espoir fait vivre !

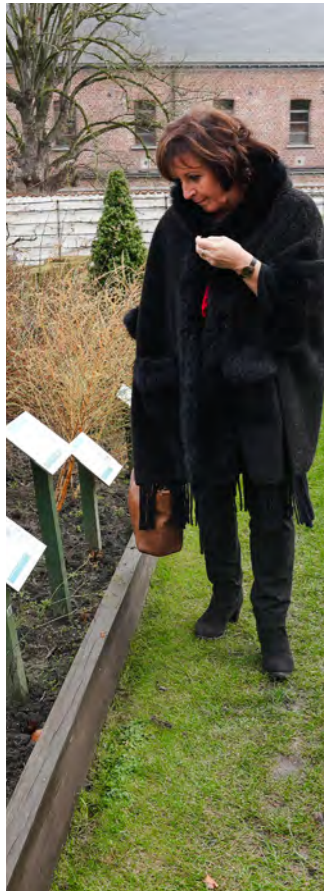


Jan Poels - Directeur du service d'appui du ministère public

# DANS CETTE ÉDITION...

**06**

*Hors cadre*  
Ingrid  
Godart



**12**

*En clair*  
Festivals



**16**

*Question...  
Réponse!*  
Médiation  
pénale et  
transaction  
pénale



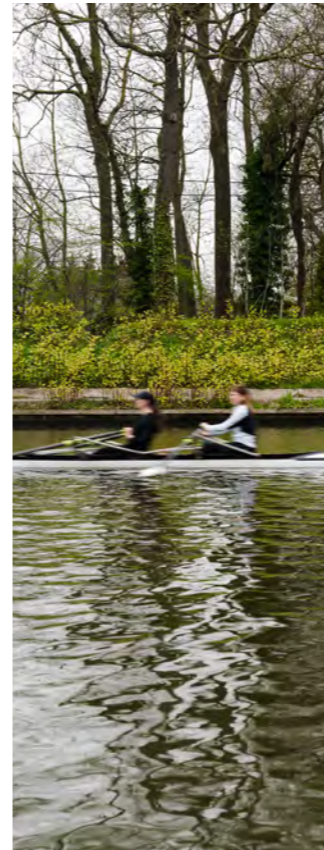
**17**

*Le chiffre*  
Taux de  
réponse pénale



**18**

*Afterwork*  
Aviron



**22**

*En très bref*



**24**

*Reportage  
photo*  
Semaine de la  
magistrature



Hors cadre...

# Ingrid Godart

*« Il faut vivre des expériences. Ne pas ronronner mais savoir prendre des risques. »*

A l'abri des murs de l'ancien hôpital Notre-Dame à la Rose ou dans le jardin des plantes médicinales voisin, Ingrid Godart est intarissable : la Lessinoise aime son métier, sa ville et ses habitants... et ne le cache pas. Petit café avec une procureure générale souriante qui parle avec les mains, voit toujours la tasse à moitié pleine et qui, quand on parle de « carrière », pense d'abord à aller nager.



## Un mot, pour commencer, sur Notre-Dame à la Rose, où nous nous trouvons ?

Il s'agit d'un lieu emblématique de la ville et de la région où j'ai toujours vécu et auxquelles je suis terriblement attachée. L'Hôpital Notre-Dame à la Rose est en outre un endroit encore trop largement méconnu. C'est regrettable car il est superbe, notamment suite à d'importants travaux de restauration. Ce joyau de Lessines apporte un formidable témoignage du passé et de la manière dont on prenait en charge les pauvres, les malades, dont on exerçait la médecine il y a pratiquement huit siècles, au Moyen Age.

## Votre histoire est indissociable de Lessines ?

Je suis née à Charleroi et suis arrivée à Lessines à l'âge de deux ans. J'y ai fait toute ma scolarité. Maman était croyante et Papa complètement athée. Il y a donc eu beaucoup de compromis dans le couple par rapport à mon éducation. J'ai ainsi été baptisée, j'ai fait ma première communion, ma confirmation... et mes maternelles et primaires à l'école de la Visitation parce que Maman trouvait qu'au niveau de la discipline, c'était beaucoup plus strict que l'Athénée. J'ai également fait partie de la chorale Saint Pierre, où j'étais soprano.



## Et pour les secondaires ?

Papa a pris le dessus et a estimé que l'Athénée Royal - aujourd'hui renommé Athénée Royal René Magritte - qui est né ici - était une excellente école. J'y ai fait mes secondaires. Ce fut une des plus belles périodes de ma vie, dans une école à taille très humaine avec des petites classes, et des profs passionnés. Et comme j'étais en Latin-Langues, option pas très courtisée, j'avais la chance d'avoir de toutes petites classes.

## Et à côté de l'école ?

C'était les années 1980, l'époque de Depeche Mode, The Cure. J'étais très new wave, avec ma gabardine, ma ceinture à clous, mes gants... Avec notre bande de copains, nous nous retrouvions dans un café de jeunes. Et l'été, nous allions nager dans les anciennes carrières de porphyre, pierre avec laquelle on fabriquait les pavés des routes et pour laquelle on venait de partout en Belgique. partout en Belgique. Au début du siècle dernier, il y avait d'innombrables carrières. Quand j'étais ado, il n'y en avait toutefois plus que deux qui fonctionnaient (et fonctionnent toujours aujourd'hui). La plupart des autres avaient été abandonnées dont une en particulier - la carrière Trief - qui était complètement remplie d'eau : c'était notre plage.

## N'était-ce pas interdit ?

Oui car c'était extrêmement dangereux à cause des tourbillons. On nageait dans une eau à la température agréable puis on arrivait tout d'un coup dans un courant d'eau glacial. Ce qui était très dangereux.

## Que faisaient vos parents ?

Mes parents étaient indépendants et gérants d'un magasin d'électro-ménager... J'ai eu une très belle enfance, je ne regrette rien du tout, même avec des parents qui ont toujours énormément bossé. La semaine jusque tard, tous les samedis... Je ne les ai donc pas beaucoup vus.

## Pas de juristes, dans la famille ?

Non, pas du tout, je suis issue d'une famille ouvrière. Ma grand-mère paternelle a été veuve à 36 ans.

Couturière, elle a élevé ses enfants seule, sans aucune aide sociale. Ils ont grandi modestement mais sans manquer de rien. Mon grand-père maternel est arrivé en 1947 en provenance des Abruzzes pour travailler dans les charbonnages de la région du Centre. Il a été rejoint par sa femme, alors enceinte de Maman. Eux aussi ont vécu très dignement mais très modestement.

## Pourquoi avoir choisi le droit ?

J'ai longtemps hésité avec SciencesPo. Mais comme le droit mène à tout et ouvrait davantage de portes... J'avais, en outre, lu « Le pull-over rouge » de Gilles Perrault, et m'étais dit qu'un jour, je serais juge d'instruction. C'est un peu avec cette perspective que j'ai entamé ces études, encouragée par mes parents pour qui c'était déjà formidable que je sois à l'université.

## Pour devenir juge d'instruction, donc...

C'était mon idée. Puis, au sortir des études, j'ai commencé le barreau à Tournai, activité que j'ai beaucoup aimée et dans laquelle je me suis totalement épanouie. Après mon stage, j'ai ouvert mon cabinet à Lessines. Mon mari étant également avocat et ayant moi-même connu la vie avec deux parents indépendants ainsi que les moments plus difficiles que cela peut générer, j'ai voulu éviter de réitérer pareille situation. Et puis, j'avais toujours en tête d'embrasser un jour la carrière de juge d'instruction. J'ai donc présenté le concours d'accès à la magistrature, que j'ai réussi. J'ai postulé en 1999 une place de substitut du procureur du Roi au parquet de Tournai et je n'ai plus jamais quitté le ministère public. Je ne suis donc jamais devenue juge d'instruction.

## Des regrets ?

Non, aucun. Dans toute expérience, même si elle s'avère négative et pénible, il y a toujours quelque chose de positif à retirer. Il faut vivre des expériences. Ne pas ronronner mais savoir prendre des risques, se remettre en question et prendre le temps de réfléchir à ce qui s'est bien ou pas bien passé, le pourquoi, le comment... et en tirer des leçons pour éviter de commettre les mêmes erreurs, pour avancer...

## Vous êtes procureur général depuis maintenant trois ans. Peut-on tirer un premier bilan ?

Ce projet, je l'ai nourri avec mon prédécesseur, Ignacio de la Serna. C'est lui qui, le premier, m'a dit « Pourquoi tu ne postulerais pas ? Je te verrais parfaitement à ma place. ». Comme j'aime les défis, je me suis dit que j'allais essayer. Il m'a fallu trouver une méthode de travail, m'organiser, apprendre à concilier et harmoniser les différents aspects de cette profession car, finalement, être procureur général implique de porter plusieurs casquettes simultanément. J'y prends beaucoup de plaisir car c'est une fonction extrêmement intéressante.

## Et au sein du Collège des procureurs généraux ?

En dépit d'un rythme de travail très lourd et à flux tendu, et même si nous avons des personnalités et des tempéraments très différents, que nous travaillons souvent dans l'urgence, il y règne une très bonne entente car nous nous respectons. Nous avons tous l'objectif de la continuité de l'action publique et du fonctionnement optimal du ministère public. On travaille dans le cadre d'un consensus permanent ; ce qui implique que chacun puisse exprimer des idées qui sont parfois très différentes voire opposées et que l'on puisse écouter l'autre dans le respect de ce qu'il a à dire pour ensuite tenter de dégager la meilleure solution possible.

## Vous semblez accorder énormément d'importance aux relations interpersonnelles...

La pierre angulaire du ministère public, c'est le travail d'équipe, la collégialité. On s'épauler les uns les autres, on s'entraide. Si on a un problème épineux, on en discute : chacun de par son expérience pourra apporter la solution ou une partie de la solution, quel que soit son grade ou la fonction qu'il exerce. C'est pourquoi j'ai mis en place au parquet général de Mons des équipes composées de magistrats, de juristes et de membres du personnel administratif où chacun a un rôle à part entière à jouer... Je veux assurer un degré de



motivation et de formation maximal pour tous et faire en sorte que chacun se sente véritablement impliqué dans l'équipe.

### De motivation ?

Le matin, rien de pire que de se dire « Oh là là, encore une journée de travail ! » et d'arriver au boulot avec des pieds de plomb. Il faut être content de travailler, avoir le sentiment d'apporter sa pierre à l'édifice. Pour moi, c'est avant tout cela qui renforce l'attractivité d'une fonction. Bien sûr, il y a les conditions matérielles de travail, l'image, la communication... qui jouent aussi. Mais il faut démontrer avant tout l'importance de notre métier en termes de défense des valeurs de la démocratie. Rappeler que nous avons un métier qui a du sens, qui se fait sens et qui n'est pas anodin.

### Ca, c'est en interne. Et en externe, ? L'image de la Justice est loin d'être parfaite...

Le dernier baromètre montre qu'un citoyen sur deux n'a plus confiance en la Justice. Il sera difficile de juguler ce phénomène notamment en raison des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle qui véhiculent très rapidement des idées parfois erronées ou hors contexte que beaucoup prennent pour argent comptant. La Justice ne va donc pas assez vite... Elle fait pourtant du mieux qu'elle peut face à une société en perte de repères et de plus en plus engluée dans une série de phénomènes qui n'existaient pas il y a vingt ans (phishing, hacking, cybercriminalité...).

### Comment améliorer la situation ?

Cette confiance sera extrêmement difficile à restaurer dans le contexte actuel car il y a une dichotomie totale

entre le citoyen dans tout ce qu'il connaît (comme le monde virtuel où vivent tant de gens) et les réponses précises et rigoureuses que nous essayons toujours d'apporter. Il y a un décalage... et donc un chantier de grande envergure. Il n'y a pas de remède miracle, surtout en période de restrictions budgétaires. La Justice est le reflet de la société humaine ; elle doit être en phase avec la société et s'adapter le plus vite possible aux évolutions de celle-ci. Tel nouveau phénomène criminel apparaît ? Il faut de suite mettre en œuvre les moyens nécessaires et la politique criminelle adéquate pour l'endiguer. Mais je ne vais pas faire un constat d'impuissance : il ne faut jamais baisser les bras mais continuer à travailler avec détermination !

### Y a-t-il encore moyen d'avoir une vie de famille à côté de vos fonctions de procureur général ?

C'est difficile. J'ai trois enfants : deux sont autonomes et la troisième toujours aux études. Vu nos horaires respectifs, il est compliqué de trouver des moments où tout le monde est disponible en même temps. Nous privilégions donc certains dimanches ou week-ends prolongés pour des activités en famille. D'un point de vue plus personnel, j'ai la chance d'avoir un mari qui a toujours beaucoup travaillé et comprend dès lors l'omniprésence de mon PC allumé, que ce soit à la maison ou en vacances. Toutefois, lors de mes rares temps libres, j'aime m'occuper de nos animaux (chiens, chats, chevaux) et, en été, travailler dans le jardin, au potager... Je suis aussi très cinéphile mais faute de temps, je dois enregistrer les films qui m'intéressent et en ai régulièrement dix-quinze en réserve. Je lis également beaucoup, surtout l'été, en vacances. J'assiste, enfin, ponctuellement à des concerts de rock, de hard-rock. Les derniers en date ? Les Black Crowes à l'AB et Molly Hatchet au Zik-Zak d'Ittre.

### Et aller nager à la carrière Trief ?

C'est fini. On a tout grillagé, désormais, on ne peut plus. (rires)

### On vous dit de nature joviale...

Je suis quelqu'un de positif. Extravertie, aussi. C'est mon côté méditerranéen, je parle avec les mains, je communique assez facilement... J'aime beaucoup l'humour et suis fan d'Audiard, Desproges, Coluche... J'aime que les gens se sentent bien autour de moi. Je suis empathique. Joviale ? Oui. Je déteste les esprits tristes, chagrins... Je vois le verre à moitié plein, jamais à moitié vide. Et je crois que l'enthousiasme est contagieux. Je suis encore émerveillée par plein de choses : une fleur dans le jardin, un oiseau dans un arbre, un coucher de Soleil. Ça peut paraître stupide, naïf ou puéril. Je ne suis blasée de rien, loin de là. Je prends maintenant conscience qu'une vie ne suffit pas. Il y a tant de choses à faire, à découvrir et à apprendre.

### Une petite conclusion... sur la région ?

Je suis attachée à mon terroir. Cela me dérange qu'on décrive toujours le Hainaut comme une des régions les plus difficiles du pays sur les plans économique et social alors qu'il s'agit d'une merveilleuse province avec de petits coins de paradis insoupçonnés. Il y règne un savoir-vivre, un esprit d'entraide, de solidarité et de simplicité qui méritent d'être soulignés. C'est ce que je retrouve ici, à Lessines. Le Lessinois est un cabochard, une tête dure au cœur tendre. Très simple mais très sain, ce que j'apprécie beaucoup. J'aime bien quand on est ce qu'on est et qu'on n'essaye pas de paraître autre chose.



En clair

# Festivals : contre les stupéfiants



Texte de  
Geoffroy Herens

**Le ministère public ne manque jamais d'être présent lors des grands festivals musicaux qui se déroulent ça et là en Belgique. Chaque fois avec un objectif principal la lutte contre les stupéfiants. Comment ? Avec quels moyens ? Quelle philosophie ? Réponses avec le cas concret des Ardentes, en compagnie de Damien Leboutte, procureur du Roi de Liège.**

Black Eyed Peas, Lost Frequencies, Aya Nakamura... et Charlotte De Witte pour clôturer: l'affiche des Ardentes devrait attirer des dizaines de milliers de festivaliers à Rocourt (Liège) du 2 au 5 juillet prochains. Un rendez-vous qui figure également à l'agenda de Damien Leboutte. Le procureur du Roi de Liège s'y rendra, en effet, pour voir le dispositif mis en place par le ministère public et la police.

Car comme pour les autres grands festivals qui se déroulent sur le territoire national, le ministère public sera présent sur le terrain durant toute la durée de l'événement mais aussi avant même que celui-ci ne débute réellement, lors de l'arrivée des premiers campeurs, avec un objectif : la lutte contre la consommation de stupéfiants. Et un leitmotiv : tolérance zéro !

« Autrement dit, l'on sanctionne toutes les personnes en possession de stup', résume Damien Leboutte. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de drogues sur le site du festival. On ne peut évidemment pas attraper tout le monde, a fortiori quand quelque 60.000 personnes sont attendues. »

## Perception immédiate

La procédure ? Tout qui sera contrôlé avec des produits stupéfiants recevra une perception immédiate, du moins s'il s'agit juste de consommation personnelle. Là, soit la personne paye de suite via un sabot. Et si elle n'a pas de carte - ce qui peut arriver - elle reçoit un virement à payer dans les quinze jours.

« Les tarifs sont conformes à la circulaire du Collège des procureurs généraux en matière de festival, précise le procureur du Roi de Liège. En fonction du type de drogue et de la quantité trouvée, le montant de la perception immédiate sera plus ou moins élevé. En plus, évidemment, de la confiscation des stupéfiants. A noter que les gens payent assez facilement. Ils connaissent la règle : on se fait attraper, on paie. Nous avons très peu de non-paiement des perceptions immédiates. C'est surprenant... mais tant mieux. Il est vrai que si l'on ne paie pas, on est cité à l'audience. Dans le cas contraire, cela n'aurait pas de sens... et cela se saurait rapidement. »

Si la personne interceptée s'avère être un dealer, son sort est autrement plus sévère. A raison. « Là, on arrive

à un niveau supérieur, complète Damien Leboutte. On travaille comme quand on tombe sur un dealer partout ailleurs : arrestation, déferrement, privation de liberté, audition en Salduz 4 et, en fonction de la gravité, soit une citation, soit une mise à l'instruction. »

Comment reconnaître les dealers ? Trois critères principaux permettent de les distinguer : être en possession d'une quantité de drogue relativement importante, que celle-ci soit déjà conditionnée en petits sachets (pour la vendre plus rapidement) ainsi qu'avoir pas mal d'argent liquide sur soi, style 400 euros en billets de 5.

### Hachich, marijuana, kétamine...

Toutes les drogues sont dans la ligne de mire du ministère public et des forces de police lors des festivals mais certaines s'y croisent davantage que d'autres. Rien de tel qu'un petit coup d'œil sur les chiffres des deux dernières éditions pour se faire une idée !

En 2024, l'on a ainsi recensé 621 perceptions immédiates pour un total de 28.825 euros qui ont filé dans les caisses de l'Etat. Dans le détail, il y avait 730g de haschich, 830g de marijuana, 7g de cocaïne (« qui, de manière générale, prend toujours plus de place dans la société », constate le procureur du Roi) et 4 g de champignons. A noter que sur les 600 personnes qui ont eu droit à un contrôle approfondi, 372 étaient françaises ; l'affiche très rap des Ardentes attire il est vrai généralement un large public d'Outre-Quévrain.

En 2025, 433 perceptions immédiates ont permis de récolter 28.950 euros. Les produits problématiques ? 179g de haschich, 470g de marijuana, 8g de cocaïne, 1g de champignons, 3g de speed, 3g de MDMA, 33 g d'XTC... et 7g de kétamine. Cette dernière substance utilisée en milieu hospitalier pour ses



facultés anesthésiantes et également connue pour ses propriétés hallucinogènes, tend à être de plus en plus consommée ces dernières années, comme en témoigne l'enquête publiée en mars dernier par l'Institut de Santé publique Sciensano.

Pour parvenir à intercepter et saisir toutes ces drogues, c'est tout un dispositif qui est mis en place chaque année. Avec, aux avant-postes, les « poubelles de la dernière chance », testées depuis 2024.

« Le principe est simple, résume Damien Leboutte. Des poubelles particulières sont placées quelques dizaines de mètres avant les contrôles des tickets. Les consommateurs en possession de stupéfiants peuvent alors avant d'arriver aux contrôles de police, jeter leurs drogues et entrer sans rien sur le site du festival. D'où le nom de ces poubelles. »

Encore faut-il les repérer... « C'est la difficulté, reconnaît le procureur du Roi. La première année, elles étaient mal installées et certains les ont prises pour des poubelles normales. On y a donc retrouvé davantage de cannettes que de stupéfiants. L'an passé, elles étaient plus reconnaissables mais ce ne fut pas une grosse réussite ; je pense que les gens essaient encore de passer au travers. »

Quelques mètres plus loin, outre le contrôle des tickets et des sacs, il y a la présence de la police... et des chiens drogues. Le principe est toujours le même : au bout de sa longe, le canidé se balade au milieu des festivaliers jusqu'à ce qu'il détecte une substance prohibée. Il s'arrête devant la personne (il la « marque ») qui est calmement emmenée à l'écart le temps d'une fouille.

### Pas de totem d'immunité

« La majorité des gens qui se font attrapés sont très honnêtes, explique Damien Leboutte. La plupart du temps, ils nous disent ce qu'ils ont et nous le remettent. En cas de doute, on fait une analyse plus tard. En résumé, ceux qui se font choper jouent le jeu. Même s'il est déjà arrivé qu'on nous dise qu'il s'agissait de CBD (ce qui sous-entend l'absence de perception immédiate) mais, après analyse, on découvrait le plus souvent que ce n'était pas du CBD. Mais la mode est, semble-t-il, un peu passée. »

Attention : les simples festivaliers ne sont pas l'unique public à être concerné par l'action des forces de l'ordre. Les campeurs, par exemple, peuvent s'attendre à voir passer policiers et chiens entre les tentes. Les bénévoles, si utiles à l'organisation d'un événement tel que les Ardentes, n'ont, eux non plus, pas de totem d'immunité. Idem en ce qui concerne les VIP.

« Ce ne sont pas des citoyens différents, la loi s'applique

à eux autant qu'aux autres, rappelle le procureur du Roi. Pas de raison de mener une politique de caste même si, du côté VIP, c'est davantage de la cocaïne que du hashish que l'on trouve chez les personnes en possession de stupéfiants. »

Quant aux artistes... Si certains sont totalement clean, d'autres sont inversement réputés. « Nous sommes hyper vigilants en matière d'incitation à la consommation, prévient Damien Leboutte. Si un artiste consomme sur scène : il y aura directement procès-verbal, audition et citation. Tout comme si, à l'instar d'un certain Alkapote il y a quelques années, un artiste se présente sur scène et jette des joints dans la foule. C'était, en somme, de la délivrance à titre gratuit de produits stupéfiants, ce qui revient au même que de la vente hormis que ce n'est pas payant. Ca peut même aller jusqu'à l'incitation à la consommation. D'autant plus qu'il y a des mineurs aux Ardentes. »

Ministère public et policiers ont donc l'œil partout : à l'entrée, au camping... et sur scène. La maréchaussée

peut chaque fois compter sur un important contingent, avec des renforts d'autres zones et du fédéral et même de drones. Quant au parquet, il est également sur le terrain. « Nos magistrats stup' se relayent pour qu'il y ait toujours quelqu'un sur place lors des contrôles, principalement en journée, assure le procureur du Roi. J'y passerai également deux heures. Pas pour la qualité musicale. Pour info, hier dans mon bureau, j'écoutais Pink Floyd. Une autre époque... »



# Quelle est la différence entre transaction pénale et médiation pénale ?

## Question... Réponse !

Transaction pénale et médiation pénale sont deux mesures alternatives à la sanction pénale dont dispose le ministère public et qui provoquent la fin de l'action publique. Elles présentent toutefois des particularités propres. Petit aperçu non-exhaustif.

La **transaction pénale** se produit lorsque le ministère public propose à l'auteur présumé d'une infraction (suspect, inculpé ou prévenu) de payer une somme d'argent bien précise.

Une transaction ne peut être proposée que si le fait ne paraît pas être de nature à devoir être puni d'un emprisonnement correctionnel principal de plus de deux ans ou d'une peine plus lourde et qu'il ne comporte pas d'atteinte grave à l'intégrité physique. Il faut également que le dommage éventuellement causé à autrui soit entièrement réparé.

Ce mécanisme peut s'appliquer tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales. A noter qu'accepter une transaction pénale ne suppose pas une reconnaissance de culpabilité. Il ne s'agit pas non plus d'une peine ou d'une sanction.

Si l'auteur présumé de l'infraction est d'accord avec la transaction proposée et qu'il la paie, cela marque la fin des poursuites à son encontre.

Naguère nommée « **médiation pénale** », la procédure « médiation et mesures » peut se concrétiser en conviant l'auteur à indemniser la victime et/ou à réparer le dommage causé, et à consentir à une ou

plusieurs mesures qui lui sont proposées (formation, travaux d'intérêt général, thérapie ou traitement médical...).

Cette procédure ne peut être proposée que moyennant le respect de conditions préalables :

- le fait ne paraît pas être de nature à devoir être puni d'un emprisonnement correctionnel principal de plus de deux ans ou d'une peine plus lourde ;

- le suspect de l'infraction reconnaît, le cas échéant, sa responsabilité civile dans le fait ;

- le suspect s'engage à payer les frais d'analyse ou d'expertise.

La procédure « médiation et mesures » est volontaire : le suspect de l'infraction doit consentir aux conditions et/ou aux mesures proposées et concrétisées dans une convention.

L'action publique pourra être éteinte lorsque le suspect aura satisfait à toutes les mesures et conditions formulées dans la convention. Si un dommage a été causé à un tiers, le suspect devra produire la preuve de l'indemnisation ou de la réparation de la partie non contestée du dommage. Si la médiation se révèle être un échec, le procureur du Roi peut choisir d'ouvrir ou non les poursuites.

Avantage : éviter les lourdeurs d'un procès tout en permettant une réaction sociale face à une infraction.

Texte de  
Geoffroy Herens

## Le chiffre

### Le taux de réponse pénale du parquet de Charleroi

S'il ne s'agit pas d'un record en la matière (d'autres entités font un chouïa mieux), les 73,8% de taux de réponse pénale du parquet de Charleroi en 2025 sont loin d'être anecdotiques, notamment pour la progression enregistrée durant le lustre écoulé.

Par « taux de réponse pénale », l'on entend toutes les affaires poursuivables dans lesquelles le ministère public a eu une réaction et non pas un « traitement sans poursuite pénale pour motif d'opportunité » (l'ancien « classement sans suite d'opportunité »).

Concrètement, sur les 17.005 affaires correctionnelles poursuivables de l'année écoulée, 12.552 ont été poursuivies (73,8%, donc, contre une moyenne nationale de 54%). Un ratio en hausse constante depuis 2019 et l'entrée en fonction du procureur du Roi Vincent Fiasse.

« Augmenter ce taux était notre but n°1, et nous y sommes parvenus, constate ce dernier. Nous sommes ainsi passés de 31 à 42,5% la première année, alors que nos effectifs étaient limités. Nous sommes désormais à effectifs complets : cela démontre bien que si l'on a les moyens humains, on peut proposer une réponse cohérente. »

Pour tendre vers cet objectif, il a été décidé d'accentuer les différentes réponses possibles, qu'il s'agisse des citations (951 affaires en 2025), des mises à l'instruction (1.421), des transactions (1.051), des médiations & mesures (480), des probationnaires (4.528) et des règlements en chaîne (4.121).

Quid de l'avenir ? « Il y a toujours moyen de s'améliorer mais il convient de rester réaliste, note le procureur du Roi de Charleroi. Il s'agit, maintenant que nous sommes arrivés à un taux très satisfaisant, de maintenir le niveau malgré les défis d'ampleur tels que les nouveaux systèmes informatiques à intégrer, le nouveau Code pénal... qui entraîneront du changement et du travail en rédaction des citations et réquisitoires. Un apprentissage pour tous car nous avons tous été formés avec l'ancien Code pénal (de 1867) et qu'il va falloir s'adapter au nouveau, faire des conversions, des vérifications, des comparaisons... »

Pour le reste, diminuer le délai de traitement des dossiers constitue un deuxième but, même s'il ne cesse déjà de baisser. « En 2025, 90% des dossiers ont été traités entre 0 et 8 mois (dont 80% dans les quatre mois), constate Vincent Fiasse. Le nombre d'entrées est presque équivalent au nombre de sorties. »

73,8%

Texte de  
Geoffroy Herens

# Afterwork

## Du parquet au ponton



Texte de  
Dries De Bont

Photos de  
Sebastiaan Buts

Dans le cadre de leurs fonctions ou sur l'eau, Lisa et Griet partagent énormément.

Lorsque Griet et Lisa ont pris leurs fonctions respectives de porte-parole des parquets de Flandre occidentale et de Flandre orientale, ce poste n'existait pas encore. « On nous a littéralement jetées dans le grand bain, expliquent-elles. Nous avons heureusement chacune atterri dans une équipe de magistrats chargés des relations avec la presse très motivés. Ils nous ont accompagnées de près et nous avons pu compter sur eux dès le début ». Une chance : toutes deux savent bien travailler en équipe et garder un équilibre sain. Non seulement dans leur travail, mais aussi pendant leur temps libre, au travers de la pratique de l'aviron.

C'est au club d'aviron de Bruges que nous retrouvons Lisa et Griet en train de préparer le bateau. Elles sortent le matériel du hangar, vérifient que tout est en ordre et préparent les avirons. Elles échangent quelques mots sur le travail, mais se concentrent surtout sur les tâches pratiques : soulever le bateau, le transporter jusqu'au ponton, monter à bord.

Quelques minutes plus tard, après une pression sur les avirons, les voilà qui s'élancent sur l'onde. Deux collègues porte-parole qui se vident la tête sur l'eau.

### Partir de zéro, mais ensemble

Toutes deux venaient du monde de la communication, mais sans formation juridique.

**Griet** : « J'ai étudié les sciences de la communication, travaillé six ans au sein d'un cabinet, puis dix-sept ans dans le secteur culturel. Je n'avais donc aucune formation juridique et ai donc dû tout apprendre à partir de zéro; ce qui a été un véritable saut dans l'inconnu. Mais un monde passionnant s'est ouvert à moi. Nous avons eu l'occasion unique de développer nous-mêmes ce poste et d'apprendre énormément en très peu de temps. »

**Lisa** : « J'ai fait des études de journalisme et de sciences de la communication. J'ai ensuite travaillé pendant quelques années au service Communication d'une école supérieure. Je n'ai donc, moi non plus, pas de formation juridique. J'ai essayé de me préparer en discutant avec les gens, en lisant, en observant. Mais au final, il faut savoir se donner du temps et oser faire des erreurs. Dans le cas contraire, on n'apprend pas. Au début, je me contentais surtout de regarder et d'écouter. Un tout nouveau monde s'est ouvert à moi avec, en même temps, l'incertitude: comment vais-je m'y prendre ici ? »

### Un réseau de porte-parole

**Griet** : « Le fait que l'on accorde davantage d'importance à la communication au sein de la Justice pour transmettre l'information au public constitue,



selon moi, un grand pas en avant. Pendant des années, les magistrats chargés des relations avec la presse ont assumé cette tâche en plus de leurs dossiers et de leurs audiences. Grâce à notre fonction, nous disposons de plus de temps pour communiquer de manière proactive et nous sommes plus facilement joignables. Nous expliquons aussi régulièrement le fonctionnement du service de presse du parquet lors de journées d'étude. Car, aujourd'hui, la presse travaille beaucoup plus vite qu'auparavant. Cela exige dès lors de notre part de la rapidité, mais surtout de la rigueur. Il reste donc important de garder la tête froide et de veiller à prendre d'abord les bonnes mesures. »

Lisa et Griet ne sont toutefois pas seules dans cette aventure : elles peuvent également compter sur leurs collègues porte-parole des autres parquets, répartis dans tout le pays.

**Lisa** : « C'est vraiment agréable de pouvoir travailler avec des personnes qui, tout comme vous, sont passionnées par la communication et qui sont tout aussi motivées. On apprend constamment les uns des autres. Notamment au contact des magistrats de presse, eux qui combinent cette fonction de communication avec leur métier de magistrat. Nous avons heureusement été bien accueillies par eux mais également par le service d'appui du ministère public et les autres porte-parole. On a tout de suite senti que nous étions en train de construire quelque chose de nouveau ici, ensemble. »

**Griet** : « Même si nous sommes dispersés dans tout le pays, nous formons un groupe soudé. Nous nous appelons, nous nous donnons rendez-vous et nous traitons des dossiers ensemble. Cela nous aide considérablement lorsque nous nous posons des questions. C'est particulièrement agréable de constater qu'en deux ans, on a construit un tout nouveau réseau, tant au sein de la Justice qu'avec la police. »



### Gagner la confiance, tant en interne qu'en externe

Ce poste est très exigeant : il faut savoir s'adapter rapidement, communiquer avec justesse, tout en tenant compte des intérêts de l'enquête, de la confidentialité et du timing de chacun.

**Griet** : « Le grand avantage d'un diplôme en communication, c'est qu'il peut être utilisé partout. La communication est un domaine tellement vaste. Ses principes de base restent toujours les mêmes : que communique-t-on, quel processus respecter, avec qui se concerter ? Au sein de la Justice, ce n'est pas différent, même si le sujet est beaucoup plus sensible. Il faut tenir compte de nombreux facteurs avant de communiquer quoi que ce soit : le secret de l'enquête, mais aussi les victimes et leurs proches. »

**Lisa** : « Il faut constamment peser le pour et le contre : quel est l'intérêt général, que pouvons-nous dire ? On veut éviter les spéculations, rassurer les gens et apporter des éclaircissements, mais sans nuire à l'enquête. Parfois, on sait que les journalistes ont déjà entendu beaucoup de choses par d'autres sources, mais il faut aussi garder à l'esprit les victimes et leurs proches. Ce n'est pas évident. Et en même temps, on veut être transparent ; les « pas de commentaire » ne sont plus d'actualité, mais ce que l'on communique dépend bien sûr de différents facteurs, par exemple s'il s'agit d'une enquête judiciaire ou non. Il faut trouver l'équilibre dans un paysage médiatique qui évolue de plus en plus vite. » **Griet** ajoute : « Cet équilibre qui est aussi si important dans la pratique de l'aviron. »

**Griet** : « Au début, j'ai dû m'habituer à trouver mes marques au sein de l'organisation et à maîtriser le sujet. Le contraste avec le secteur culturel n'aurait pas pu être plus grand. Mais, avec le temps, j'ai trouvé mes marques. Le plus passionnant, c'est d'arriver au bureau le matin en ne sachant pas ce que la journée va vous réserver. C'est ce qui rend ce métier si captivant, varié et stimulant. Et quand, le soir, on reçoit un appel du juge d'instruction au sujet d'une avancée majeure dans un dossier qui peut être communiquée, on sent bien qu'on est devenu un maillon essentiel et que la communication est devenue, elle aussi, importante. »

### Des dossiers difficiles, mais une équipe solide

Lisa a récemment eu l'occasion d'assister à une reconstitution dans le cadre d'une affaire de meurtre. « Il est délicat de communiquer sur le contenu d'une reconstitution, car l'enquête est toujours en cours, tandis que la presse pose beaucoup de questions. J'essaie alors surtout d'expliquer pourquoi une telle opération est importante et ce qu'il s'y passe exactement. Pour moi, c'est en même temps incroyablement passionnant de pouvoir être présente à un tel moment et d'observer comment se déroule une reconstitution. Sur place, je discute immédiatement avec le juge d'instruction de la communication à adopter. Travailler avec une telle efficacité, ça donne de l'énergie. »

**Griet** : « Certains dossiers restent en suspens. Les migrants, par exemple... ces images, ça me touche. On rentre chez soi et on se demande où va le monde. Mais en même temps, on n'est pas sur le terrain. Nous, on se demande : comment communiquer cela correctement ? Ça aide à rester concentré sur son propre travail. »

**Lisa** : « On ne peut pas parler à n'importe qui à cause du secret professionnel. Mais au sein de notre équipe, c'est possible. Un petit coup de fil, un moment pour se décharger. On sent qu'on n'est jamais seul. Chaque jour, nous sommes confrontées à des faits bouleversants et à la souffrance humaine. Les journées très chargées, quand le téléphone sonne sans arrêt, cela peut parfois devenir un peu trop lourd à supporter. C'est quelque chose à quoi tous les porte-parole sont confrontés et cela crée un lien entre nous. »

### Une passion commune

Au milieu de toute cette agitation, quelque chose d'inattendu est né : une passion commune, l'aviron. Lisa pratique cette discipline depuis six ans déjà. « Je cherchais un sport sain pour mon dos, en plein air et en équipe. Mon ostéopathe m'a conseillé d'essayer l'aviron. Depuis, je n'aime rien de plus et c'est vraiment un exutoire, j'essaie de le pratiquer deux à trois fois par semaine. On laisse son téléphone à terre, on est en

pleine nature, on doit se concentrer sur la technique. Si ton esprit vagabonde, tu le sens immédiatement dans ton coup de rame. C'est aussi mon contact social. Tu arrives au club et tout le monde est tout autant fou de ce sport. On monte ensemble dans le bateau et c'est parti! »

**Griet** : « Un magistrat de presse m'a suggéré, lors de mes premières semaines au parquet : "Pourquoi ne t'inscrirais-tu pas à l'aviron ?" Je me suis dit : pourquoi pas ? Ça a vraiment été la meilleure décision que j'ai prise. Être dehors, bouger, se concentrer... ça donne tellement d'énergie. Et puis, c'est un sport d'équipe. Dans le bateau, il faut tous être dans le même rythme, sinon on n'arrive à rien. »

**Lisa** : « Il m'arrive de temps en temps de participer à une compétition, mais c'est vraiment juste pour le plaisir. Dans mon club, je suis au niveau « comperant », ce qui se situe entre l'aviron de loisir et l'aviron de compétition. On a des entraînements intensifs plusieurs fois par semaine et on participe de temps en temps à une compétition, mais c'est surtout une question de plaisir. »

En tant que porte-parole, on reçoit sans cesse des notifications provenant de presque tous les sites d'actualités. L'on se retrouve ainsi quotidiennement et continuellement submergé d'informations. « Idéalement, il faudrait tout suivre. C'est pourquoi je trouve si important de sortir. Sur l'eau, je me vide la tête et je me détends. C'est là aussi que j'ai appris une leçon importante : l'art réside dans la répétition. Ramer des kilomètres et des kilomètres par tous les temps – pleine d'énergie ou au contraire épuisée après une longue journée de travail –, prendre confiance en soi dans le bateau mais également en ses propres capacités. Faire preuve de patience, oser persévérer et se motiver mutuellement. C'est pareil dans notre métier. Demander de l'aide et s'entraîner n'est pas une honte, au contraire, ça permet de grandir », explique **Lisa**.

### À deux dans un bateau

Lisa rame habituellement à Gand. Aujourd'hui, toutefois, c'est à Bruges qu'elle et Griet se retrouvent, au sein du club d'aviron de cette dernière. « C'était très sympa de monter ensemble dans le bateau pour une fois. Si on devait s'entraîner ensemble, ça se passerait bien », estime Lisa.

**Griet** : « L'an passé, Lisa est venue une fois chez nous pour ramer. C'est fou comme on remarque alors parfois de petites différences, par exemple dans la façon dont on fait pivoter le bateau ! »

**Lisa** : « Il y a aussi des sorties à l'étranger... qui sont

vraiment fantastiques. L'année dernière, nous nous sommes d'ailleurs rendues à Paris pour ramer sur 24 kilomètres. La navigation fluviale avait été mise à l'arrêt, ce qui nous a permis de traverser la ville en bateau. Et fin mai 2026, nous partirons pour Venise, tout comme Griet, qui doit aussi y aller avec son club. J'espère que nous pourrons nous croiser quelque part parmi les deux mille bateaux attendus (rires). »

### Les parallèles sont évidents

**Griet** : « L'aviron est une belle métaphore de notre façon de travailler. Il s'agit d'être en phase les uns avec les autres et savoir se faire confiance. Mon travail au parquet constitue le plus grand défi professionnel que j'ai jamais relevé, mais en aviron, c'est le défi physique qui prime. »

**Lisa** : « On peut avoir toute l'expérience et toute la force du monde, si on ne rame pas ensemble en équipe, on n'avance pas. C'est pareil au travail : il faut se soutenir les uns les autres. Dans un équipage, chacun a son rôle et apporte sa contribution à sa manière. Il faut aussi pouvoir vraiment compter les uns sur les autres et oser le dire si l'on remarque que quelqu'un n'effectue pas un mouvement tout à fait correctement. Un bateau où tout le monde est parfaitement synchronisé et où la communication se fait sans effort va filer sur l'eau. Et cette sensation est merveilleuse. »

**Griet** : « Lisa et moi travaillons dans le même domaine, nos parcours ne sont également pas si éloignés l'un de l'autre. Cela facilite grandement les rapprochements. Mais nous nous entendons aussi très bien sur le plan personnel. Même si Lisa est bien plus jeune, nous nous comprenons particulièrement bien. »

**Lisa** : « Griet et moi nous ressemblons aussi par le biais de notre passion. Nous voulons toutes les deux faire au mieux, et cela nous permet de partager nos émotions. Quand ça va moins bien, un simple coup de fil suffit. »

Leur embarcation désormais à sec, Lisa et Griet résumant bien la situation.

**Lisa** : « L'aviron, c'est notre exutoire. Nous sommes toujours en alerte, nos téléphones ne s'arrêtent jamais de sonner, mais sur l'eau, tout ça disparaît. C'est ça, la liberté. » **Griet** sourit : « Je ne peux qu'être d'accord ! »

## En très bref

### Assemblée générale des chefs de corps du ministère public

Les chefs de corps du ministère public se sont réunis à Bruxelles pour leur assemblée générale. Au cours de cette réunion, divers thèmes d'actualité et stratégiques ayant un impact sur le fonctionnement et l'organisation du ministère public ont été abordés. L'ordre du jour comprenait notamment l'autonomie de gestion, les statistiques annuelles, l'augmentation des cotisations patronales, le plan de recrutement, les chèques-repas et la prime de garde pour les magistrats stagiaires.



### Présentation des chiffres annuels du ministère public

Lors d'une conférence de presse, Frédéric Van Leeuw (président du Collège des procureurs généraux et du Collège du ministère public) et Guido Vermeiren (procureur général d'Anvers et chargé des statistiques) ont présenté les chiffres annuels du ministère public. Les tendances qui se dégagent des activités des parquets ont également été commentées.



### Formation originale sur le nouveau Code pénal

Le parquet général de Liège et le parquet de Namur, en collaboration avec l'Institut de formation judiciaire, ont proposé en mars-avril une formation approfondie consacrée au livre Ier du nouveau Code pénal et à ses aspects théoriques, pratiques et critiques ; le tout orchestré par Axel Delannay, procureur de division au parquet de Namur.

Ces quatre demi-journées ont trouvé place dans les installations de l'Université de Namur, rassemblant chaque fois quelque 250 magistrats, juristes du ministère public (le public-cible) mais aussi du Siège, tous manifestement intéressés d'appréhender concrètement le nouveaux enjeux du nouveau droit pénal par le biais d'exposés rigoureux, vivants et centrés sur les besoins de terrain.



Reportage photo

# Semaine de la Magistrature

Comme lors d'un premier jour d'école, c'est avec des papillons dans le ventre que l'on se dirige vers un grand bâtiment de justice. Quelles histoires y a-t-il à découvrir ? Alors que le printemps approche à grands pas, commence la Semaine de la magistrature. Les étudiants en droit ont l'occasion de découvrir ce qui se passe en coulisses. Ils accompagnent pendant une journée des magistrats dans tous les domaines de la profession. Voici un petit aperçu de ce que cela a pu donner.





Texte de  
Sebastiaan Buts

# Collophon

Éditeurs en chef  
**Jan Poels, Stefan Thomaes, Jessica Kremers**

Rédaction  
**Carolien De Vlaminck, Geoffroy Herens, Dries De Bont, Sebastiaan Buts**

Rédaction finale  
**Carolien De Vlaminck**

Traductions  
**Cellule traduction - Service d'appui du ministère public**

Visualisation  
**Sebastiaan Buts**

Des questions sur le MP en bref ou envie de vous y abonner ?  
[mpenbref@just.fgov.be](mailto:mpenbref@just.fgov.be)

En savoir plus sur le ministère public ? Surfez sur [www.ministerepublic.be](http://www.ministerepublic.be)

Suivez-nous @ministerepublic



Editeur responsable  
**Service d'appui du ministère public**  
Avenue de la Toison d'or 87, boîte 4  
1060 Bruxelles

MP en bref est une publication du service d'appui du ministère public. Tous les droits d'auteurs et afférants appartiennent au ministère public. Aucun droit ne peut être dérivé du contenu. La reproduction des articles est autorisée avec mention de la source.

